



# *Ecole Privée Marie Rivier*

Rue du Séminaire – 48230 Chanac – Tél. 04.66.48.25.73/06.31.22.74.67

---

## Compte-rendu

### Conseil d'Administration du mardi 12 mai 2015 à 18H30

#### *Etaient présents :*

Lucette AUGADE  
Jean Paul BOULET  
Véronique DELMAS  
Anne GAUROY  
Laurent RAYNAL  
Claude VASSELON  
Sylvie SEGUIN

#### *Etaient excusés :*

Paul BERTRAND et Cathy MEYRUEIS ont donné pouvoir à Sylvie SEGUIN

#### *Ordre du jour :*

- Compte-rendu de l'A.G. de l'UDOGEC du 5 mai 2015
- Remplacement de Chloé BOYER par Marjorie BUISSON au 01/09/2015
- Revalorisation de l'indemnité de direction de Jean François MOULIN
- Questions diverses

Mme SEGUIN ouvre la séance :

- Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'UDOGEC :  
L'UDOGEC regroupe les organismes de Gestion des écoles primaires, des collèges et des lycées secondaires, techniques et professionnels.  
Sur le plan financier, il est à considérer le fait que les dotations de l'Etat sont en fortes baisses au niveau du Conseil Départemental (de l'ordre de - 21%), aussi les aides financières vont en conséquence également diminuer au niveau des écoles.
- Remplacement de Chloé BOYER par Marjorie BUISSON au 1<sup>er</sup> septembre 2015.  
Le contrat emploi avenir de Chloé BOYER arrive à son terme le 30 août 2015, il est envisagé de la remplacer par Marjorie BUISSON. En plus des attributions propres à l'école (surveillance des enfants...) dans son contrat, il sera stipulé un temps de prospection hebdomadaire consacré exclusivement au développement des locations, pour cela une micro-commission sera mise en place afin de l'aider dans ses démarches.

- Revalorisation de l'indemnité de direction de Jean François MOULIN.  
Une proposition de revalorisation de son indemnité de direction a été proposée à Jean-François MOULIN sous couvert de Monsieur Ghielens, Directeur Diocésain. A l'unanimité la revalorisation de l'indemnité de J.F. MOULIN est acceptée par l'ensemble du conseil d'administration, elle prendra effet au 1er janvier 2015, un rattrapage sur salaire sera donc effectué. Le montant net de cette revalorisation est fixé à 100€/mensuel. Un avenant de son contrat de travail sera rédigé et comportera la mention suivante : « cette indemnité ne sera due que tant que les locations dureront ».
  
- Questions diverses :
  - Frais de scolarité  
Il a été décidé d'augmenter les tarifs au 01/09/2015  
TPS : 25€/enfant/trimestre  
PS/MS/GS : 30€/enfant/trimestre  
Primaire . 35€/enfant/trimestre  
**Pour les familles « nombreuses », les avantages restent inchangés :**  
1<sup>er</sup> enfant paie 100 %  
2<sup>ème</sup> paie 50 %  
3<sup>ème</sup> et suivants : gratuits
  
  - Restauration  
Une réflexion est lancée sur le remplacement de la liaison froide actuellement en vigueur par une liaison chaude. Le lycée Notre Dame pourrait effectuer cette prestation. Après réflexion, il est décidé d'attendre la rentrée de septembre 2016 pour mettre en place ce nouveau système car l'école vient d'acquérir un nouveau four (2014) pour la mise en température des plats.
  
  - L'Ad'AP : Agenda d'accessibilité pour Handicapés  
Dans le cadre de cet agenda il est nécessaire d'établir un calendrier dont la date butoir est le 27 septembre 2015. L'école Marie Rivier est considérée comme un établissement de 4<sup>ème</sup> catégorie. Afin d'élaborer cet agenda qui consiste à planifier une phase technique et une phase financière des travaux de mise aux normes d'accessibilité, il sera fait appel à un cabinet d'expertise qui évaluera les modifications à envisager au sein de l'établissement.
  
  - Les petits travaux  
Dans le cadre d'un partenariat inter-collège, c'est l'agent d'entretien du collège Notre Dame de Marvejols qui interviendra au niveau de l'école pour effectuer divers petits travaux d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.